

**PROJET ENI SEIS II SUD- TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN
PLACE D'UNE INTEROPÉRABILITÉ ENTRE LE SYSTÈME
D'INFORMATION DU MAROC ET LE SYSTÈME D'INFORMATION DE
L'ONU ENVIRONNEMENT/PAM.**

Auteur: Céline Ndong

11 Mars 2019

Version: 1.1

Objet: Assistance technique au Maroc – Termes de Référence sur la composante informatique

Annex I: Concept d'une politique de données dans le cadre du projet ENI SEIS II SUD

I. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Sur la base de l'accord de contribution signé entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement / PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (B03437 / B2016 / R0 / ENIS / EEA.56593) entré en vigueur le 22 septembre 2016, le Programme des Nations Unies pour l'environnement / MAP et l'AEE ont convenu de coopérer à la mise en œuvre du projet de l'UE « Mécanisme de soutien SEIS-Sud ». Et en vue d'améliorer la disponibilité et l'accès aux informations environnementales au profit d'une prise de décision efficace et basée sur les connaissances dans la région PEV Sud et d'assurer des liens appropriés avec leurs programmes de travail respectifs.

L'un des objectifs de l'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement / PAM et l'Agence européenne pour l'environnement est de soutenir la mise en œuvre du «mécanisme de soutien SEIS Sud» dans le domaine «Infrastructures et gestion des données», plus précisément d'aider les pays à leurs infrastructures nationales et leurs systèmes de données et ajuster et étendre selon les besoins l'infrastructure de données régionale et les systèmes de gestion afin de couvrir la gestion des données permettant d'évaluer l'état de l'environnement de la mer Méditerranée sur la base des indicateurs H2020 convenus.

Le projet ENI SEIS II Sud s'appuie sur la décision IG.21 / 3, COP 18, Istanbul, relative à la gestion des données en Méditerranée, en développant un système d'information environnementale partagé (SEIS) soutenant la production et le partage réguliers de données environnementales évaluées de qualité et informations. Par conséquent, l'IDS constitue l'un des principaux piliers de l'élément central du système de partage.

Le développement de la plate-forme IDS actuelle s'appuie davantage sur l'analyse régionale de la gestion des flux de données en termes d'infrastructure préparée par ONU Environnement / MAP Info RAC et ONU Environnement / MAP MED POL. Cette analyse a été réalisée sur la base des réponses apportées par les pays au questionnaire en ligne concernant la gestion du flux de données en infrastructures dans le cadre du projet ENI SEIS II. L'analyse s'est concentrée sur les informations relatives à l'accès du public aux données, leur format, leur politique et la présence d'une IDS dans les pays.

INFO/RAC a développé une plate-forme SDI (Spatial Data Infrastructure) appelée InfoMapNode. L'objectif principal de la plate-forme InfoMAPNode est de fournir un soutien approprié aux pays du sud de la Méditerranée pour fournir un jeu de données géospatiales et de métadonnées de manière standard, afin de créer une meilleure qualité des données et d'améliorer la gestion de l'information pour les décideurs politiques dans la mer Méditerranée. Les autres objectifs de la plate-forme sont (a) d'accroître la disponibilité des données spatiales, de leur utilisabilité et de leur traçabilité, (b) de réduire les coûts de l'information géographique tout en rendant les données géographiques plus accessibles et au format plus large (possible avec une licence ouverte), la duplication des efforts des pouvoirs publics et (d) le renforcement des partenariats entre les États, les comtés, les villes, les universités et le secteur privé. En d'autres termes, l'InfoMAPNode doit être considéré comme faisant partie d'initiatives plus larges d'administration en ligne, telles que la directive de l'Union européenne (UE) sur les infrastructures d'information géographique dans l'Union européenne (directive INSPIRE).

L'InfoMAPNode a été conçu pour aider tous les pays participants au partage et à la collecte de données à l'ENI SEIS II Sud. Néanmoins, les composants de la plate-forme pourront être répliqués par le pays participant afin de créer un système fédéré facilitant le partage des données.

II. OBJECTIF GLOBAL

Il existe trois types différents d'utilisateurs de l'InfoMAPNode pour la collecte et le partage des données, ainsi que pour le processus de gestion des données. Par conséquent, lors du premier atelier sur la gestion des données et des infrastructures, tenu à Rome les 4, et 5 octobre 2018, il a été demandé aux pays de choisir parmi les trois types d'utilisateurs (A, B, C).

- **Type A:** Le pays n'a pas de SDI et ne veut pas le reproduire dans son propre système d'information pour des raisons de sécurité;
- **Type B:** Le pays dispose d'un SDI et voudrait le rendre interopérable avec le système central d'INFO/RAC, souhaite également améliorer ses composants technologiques, ou voudrait construire un nouveau SDI. Dans ce cas, il peut répliquer un ou plusieurs composants logiciels et, après une procédure de configuration, fédérer son SDI avec le système central d'INFO/RAC;
- **Type C:** Le pays dispose d'un SDI bien organisée et également interopérable conformément à la norme internationale; il peut se fédérer directement avec le système central d'INFO / RAC.

Lors du susdit atelier, le Royaume du Maroc a choisi le type B, d'où la nécessité d'organiser une visite de travail entre les collègues de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, et ceux de l'OUN Environnement / PAM-INFO / RAC.

III. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Afin de vérifier l'interopérabilité entre le Système d'Information de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable et la plateforme InfoMAPNode de l'ONU Environnement/PAM, les points de discussion, considérés comme objectifs spécifiques, sont les suivants:

- Définir le protocole d'interopérabilité entre les deux Systèmes d'Information;
- Accès aux API / Web Services de la plateforme InfoMAPNode pour (a) l'authentification directe à la plateforme, (b) l'ajout et validation de nouvelles valeurs pour un indicateur, (c) la mise à jour des valeurs d'un indicateur;
- Documentation relative aux mesures de QA/QC liées à l'utilisation de la plateforme InfoMAPNode;
- Confirmation des informations (cf nom, prénom, contacts) relatives aux Data Managers, en particulier de (a) celui qui sera chargé de télécharger les données sur la plateforme, (b) celui qui devra contrôler les données téléchargées, (c) celui responsable de la validation et de la transmission des données.
- S'agissant de la gestion des données, cette visite sera aussi l'occasion pour discuter de la politique en matière de données décrite dans l'annexe 1.

IV. RESSOURCES

Les personnes suivantes participeront à la visite de travail:

- ONU Environnement/PAM-INFO/RAC: Carlo Cipolloni, Céline Ndong ;
- Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) : Michael Assouline;
- Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable: Saida Bourous, Khalid El Ouardi, (à compléter à votre convenance).

V. RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont les suivants:

- Assistance dans la conception du module de synchronisation basé sur l'utilisation des Web Services et des API;
- Assurer l'alimentation directe des deux Systèmes d'Information à travers une seule interface de saisie
- Assurer la durabilité de la collecte, du traitement, de la communication et du partage des données grâce à une politique de données approuvée par les parties.

ANNEXE I

CONCEPT D'UNE POLITIQUE DE DONNÉES DANS LE CADRE DU PROJET ENI SEIS II SUD

La politique veillera à ce que les données soient traitées de manière transparente, mais devra également avoir l'assurance que leurs données sont correctement traitées, diffusées et reconnues conformément à des principes et règles similaires appliqués par les pays et les parties prenantes.

Les principes généraux du SEIS (système de partage d'informations sur l'environnement) stipulent que les informations doivent être:

- Gérer le plus près possible de sa source;
- Collecter une fois et partagés avec d'autres personnes à diverses fins; facilement disponible à remplir facilement;
- Obligations de rapport;
- Facilement accessible aux utilisateurs finaux à tous les niveaux pour la conception de nouvelles politiques;
- Accessible pour permettre des comparaisons de l'environnement à l'échelle géographique appropriée;
- Entièrement disponible pour le grand public, pour permettre la participation des citoyens; pris en charge par le biais de normes logicielles communes, libres et ouvertes.
- Basé sur une infrastructure interopérable pour l'information spatiale dans la région méditerranéenne.

La politique couvrira les données environnementales collectées, acquises, traitées et diffusées par le système d'INFO / RAC et par l'Agence Européenne pour l'Environnement (EEA) dans le cadre du projet ENI SEIS II Sud.

Le document relatif à la politique de données pourrait s'appuyer sur un concept de granularité à deux axes: l'un concernant la sécurité de l'authenticité de la granularité et les rôles définis dans le système InfoMAP, le second concernant la granularité des données due aux différents flux de données.

INFO/RAC								
UNEP CU								
EEA								
MEDPOL								
PLAN BLUE								
MAP FP								
Waste Data FP								
IE Data FP								
Water Data FP								
Waste Data Reporter								
IE Data Reporter								
Water Data Reporter								
Public User								
/	Basic layer	Water Raw Data	IE Daw Data	Waste Raw Data	Water aggregate data	IE aggregate data	Waste aggregate data	Integrate data layer

Explications relatives à la granularité des données:

- **Couche de base:** unités administratives, bassins hydrographiques; ligne côtière;
- **Données brutes sur l'eau:** indicateurs des dictionnaires de données;
- **Données brutes émissions industrielles:** indicateurs des dictionnaires de données;
- **Données brutes sur les déchets:** indicateurs des dictionnaires de données;
- **Données agrégées sur l'eau:** évaluation relative aux données sur l'eau
- **Données agrégées sur les émissions industrielles:** évaluation relative aux données sur les émissions industrielles ;
- **Données agrégées sur les déchets:** évaluation relative aux données sur les déchets;
- **Intégrer la couche de données:** évaluation environnementale sur la Mer Méditerranéenne.

Les principales questions à discuter seront:

- **Qui peut voir quoi?**
- **Qui peut faire quoi avec les données (ex: distribuer, publier, modifier, réutiliser, etc.)?**

L'objectif sera de compléter le tableau avec le pays et les partenaires lors de la visite.

Par exemple, la couche de base qui représente les unités administratives, les bassins hydrographiques et la ligne côtière peut être vue par tous?